

Mémoire pour la consultation prébudgétaire en vue du budget de 2020

**Présenté par : l'Association Frontière Hors
Taxes**

Recommandation 1 : Le gouvernement devrait rétablir le programme de remboursement aux visiteurs afin d'encourager des achats transfrontaliers plus importants, de générer plus de revenus pour le Canada et d'appuyer l'industrie du tourisme.

Recommandation 2 : L'AFHT propose d'administrer le programme, du moins en partie, dans les boutiques afin de maximiser les retombées, de réduire les frais d'administration et de prouver que les remboursements seront dépensés au Canada par la suite.

- **Le programme sera géré par des boutiques hors taxes situées dans les postes frontaliers terrestres et les aéroports.**
- **Les boutiques hors taxes sont réglementées par le gouvernement fédéral et il est préférable de vérifier si les produits sont effectivement exportés en raison de leur nature et de leur emplacement.**
- **La remise en espèces accordée par les exploitants incitera les voyageurs à s'arrêter aux boutiques pour réclamer leurs remboursements.**
- **Les données probantes indiquent que les remises seront ensuite dépensées dans les magasins, ce qui générera plus de revenus au Canada.**
- **Le coût d'administration pour le gouvernement est minime.**

Association Frontière Hors Taxes

Mémoire prébudgétaire 2020

À propos de l'AFHT

L'Association Frontière Hors Taxes (AFHT) est l'association nationale industrielle représentant les exploitants de boutiques hors taxes des postes frontaliers terrestres du Canada. Trente-trois boutiques sont en activité dans sept provinces (de la Colombie-Britannique au Nouveau-Brunswick).

L'AFHT favorise la croissance de l'industrie canadienne des boutiques hors taxes aux postes frontaliers terrestres en agissant comme porte-parole, défenseur et ressource opérationnelle pour ses membres. Tous les propriétaires de boutiques hors taxes favorisent délibérément, et stratégiquement, une touche ou une ambiance typiquement canadienne dans leurs magasins.

Les boutiques hors taxes génèrent des retombées économiques importantes dans les régions où elles sont implantées :

- Les boutiques hors taxes des postes frontaliers terrestres ont rapporté près de 1,5 milliard de dollars de ventes au cours des dix dernières années, qui auraient autrement été perdus au profit des magasins hors taxes et détaillants américains.
- L'industrie représente environ 2 500 ETP au total au Canada en emplois directs et indirects.
- Cela équivaut à environ 35 millions de dollars par année en impôts fédéraux, provinciaux et municipaux.
- Les exploitants ont investi plus de 60 millions de dollars au total dans des installations aux postes frontaliers.

La mise en œuvre des principales recommandations de l'AFHT assurera la réussite continue de l'industrie canadienne des boutiques hors taxes et du tourisme au Canada. Le programme de remboursement aux visiteurs augmentera les achats transfrontaliers, générera plus de revenus pour le Canada et appuiera le secteur du tourisme. Ces recommandations complèteraient parfaitement les engagements du gouvernement énoncés dans les budgets précédents et dans la nouvelle stratégie du Canada en matière de tourisme.

Recommandations budgétaires pour 2020

Rétablissement du programme de remboursement aux visiteurs

Le Programme de remboursement aux visiteurs (PRV) a été aboli en 2007 et remplacé par le Programme d'incitation pour congrès étrangers et voyages organisés (PICEVO). Le gouvernement de l'époque a annulé le programme en invoquant le faible taux de participation et les coûts d'administration élevés.

La TPS n'a jamais été destinée à taxer la consommation de biens et de services exportés à l'étranger. La norme internationale pour l'imposition des taxes à la consommation est que l'imposition ne devrait s'appliquer que dans le pays où la consommation a lieu. Par sa décision d'abolir le Programme de remboursement aux visiteurs pour les voyageurs, le Canada ne respecte plus les principes et les pratiques de la fiscalité internationale depuis plus d'une décennie.

En fait, le Canada est le seul pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à imposer la TVH sur les biens achetés par des visiteurs étrangers. Il s'agit non seulement d'une anomalie à l'échelle internationale, mais également à l'échelle nationale, car les dépenses des visiteurs constituent la seule forme d'exportation non exemptée de la taxe de vente. La décision du gouvernement d'abolir le programme a révoqué le statut d'exportation du secteur du tourisme et a rendu l'industrie moins concurrentielle.

Selon une étude récente du Conseil canadien du commerce de détail, près de 6 milliards de dollars ont été perdus en PIB et près de 52 millions de dollars par année depuis l'annulation du programme en 2007. L'abolition du programme a eu des répercussions négatives sur le nombre de touristes, les dépenses des visiteurs dans le pays, les recettes publiques, et a conduit à une perte d'emplois. Une récente enquête portant sur les boutiques hors taxes dans tout le pays révèle une incidence importante de cette décision sur l'industrie des boutiques hors taxes et des commerces individuels, tant sur le plan des revenus que de l'emploi.

Le Canada est maintenant l'un des pays de l'OCDE où la croissance du tourisme est la plus lente. Le gouvernement devrait rétablir le programme de remboursement aux visiteurs afin d'encourager des achats transfrontaliers plus importants, de générer plus de revenus pour le Canada et d'appuyer l'industrie du tourisme.

L'AFHT propose d'administrer le programme, du moins en partie, dans les boutiques afin de maximiser les retombées, de réduire les frais d'administration et de prouver que les remboursements seront dépensés au Canada par la suite.

Le programme sera géré par des boutiques hors taxes situées dans les postes frontaliers terrestres et les aéroports. Les boutiques hors taxes sont réglementées par le gouvernement fédéral et il est préférable de vérifier si les produits sont effectivement exportés à l'extérieur du pays en raison de leur nature et de leur emplacement. Les exploitants offriront des remises instantanées en espèces aux voyageurs qui ont effectué des achats au Canada durant leur voyage. Cela incitera fortement les voyageurs à s'arrêter dans les magasins pour réclamer leurs remboursements, et les données probantes indiquent que les remises seront ensuite dépensées dans les magasins, ce qui générera plus de revenus au Canada. Ce système sera peu coûteux pour le gouvernement, tout en générant davantage de recettes pour le Canada et appuiera l'industrie du tourisme.

Recommandations

Recommandation 1 : Le gouvernement devrait rétablir le programme de remboursement aux visiteurs afin d'encourager des achats transfrontaliers plus importants, de générer plus de revenus pour le Canada et d'appuyer l'industrie du tourisme.

Recommandation 2 : L'AFHT propose d'administrer le programme, du moins en partie, dans les boutiques afin de maximiser les retombées, de réduire les frais d'administration et de prouver que les remboursements seront dépensés au Canada par la suite.

- **Le programme sera géré par des boutiques hors taxes situées dans les postes frontaliers terrestres et les aéroports.**
- **Les boutiques hors taxes sont réglementées par le gouvernement fédéral et il est préférable de vérifier si les produits sont effectivement exportés en raison de leur nature et de leur emplacement.**
- **La remise en espèces accordée par les exploitants incitera les voyageurs à s'arrêter aux boutiques pour réclamer leurs remboursements.**
- **Les données probantes indiquent que les remises seront ensuite dépensées dans les magasins, ce qui générera plus de revenus au Canada.**
- **Le coût d'administration pour le gouvernement est minime.**